



Baisse d'activité Négociation dans l'impasse

Ce jeudi 21 septembre s'est déroulé une seconde réunion de négociation concernant la baisse d'activité sur cette fin d'année. Afin de limiter l'impact de sur les salairé(e)s concernés, la CGT a émis diverses propositions.



Personnel de JOUR

La CGT a demandé qu'aucune contrainte ne soit imposée concernant la pose de congés payés, RTT, R2... mais aussi de permettre leur pose sur la première semaine de 2024 (jusqu'au 5 janvier).

Personnel de MAINTENANCE

Les salariés de la maintenance sont aussi impactés par le décalage d'une partie des travaux de fin d'année, la CGT a proposé :

- Le maintien des astreintes et des permanences
- Le décalage des primes habituelles de l'arrêt de Noël pour les travaux prévus afin d'éviter la perte de salaire
- Maintien de l'arrêt du 24 décembre

Personnel POSTES

Pour rappel, la Direction a une obligation de donner du travail aux salariés. Pour ceux qui souhaiteraient poser pendant ces périodes, la CGT a proposé :

- Postes primés : 8h de RN posé = maintien des primes
- Postes non primés : 4h de RN posé = 8h de repos
- Possibilité de venir de jour afin de maintenir les primes de nuit (pour ceux qui n'ont pas la possibilité de poser des heures)
- Maintien des primes de disponibilités

SUITE...

La Direction demande quelques jours pour étudier et chiffrer les propositions. Une nouvelle réunion est programmée ce mardi 26 septembre. Nous reviendrons vers vous afin de vous tenir informés des avancées sur le sujet.

